



Programme de législature

Ce programme de législature est le fruit d'une journée au vert du comité de direction de l'ASIGOS, qui s'est tenue le 10 février 2023 à Lausanne. Il vise à clarifier les besoins et intérêts unifiés des communes de Jouxten-Mézery, Prilly et Romanel-sur-Lausanne dans le domaine scolaire et constitue de ce fait un plan de développement stratégique commun aux trois communes et leur aire de recrutement pour les années de législature 2021 à 2026. Cinq axes principaux ont été identifiés, ils se déclinent en 11 points majeurs :

I. Politique et gouvernance

1. Développer une stratégie commune entre les membres du CoDir

Créer et mettre à jour régulièrement des documents stratégiques à moyen et long terme (plan de développement et plan des investissements).

2. Clarifier la gouvernance en matière de gestion des bâtiments

- Réviser les statuts de l'ASIGOS.
- Etablir les droits distincts et permanents (DDP) sur les parcelles communales permettant de définir les responsabilités et les moyens mis à disposition des parties.
- Etablir un règlement d'utilisation des bâtiments scolaires.

3. Renforcer les relations avec le Conseil intercommunal

Accroître la communication institutionnelle pour renforcer la confiance, la visibilité et la stratégie entre les autorités politiques communales et intercommunales.

4. Renforcer la coordination avec le parascolaire

- Intégrer le parascolaire sur au moins 5 ans au plan de développement 2021-2032.
- Organiser une rencontre annuelle avec les partenaires (AJENOL, service jeunesse de Prilly) pour favoriser la coordination et atteindre les objectifs légaux et politiques en matière d'accueil de jour et/ou de cantines scolaires.
- Rendre possible le fonctionnement de la journée continue de l'élève, notamment lors de la création de nouvelles infrastructures ou la rénovation d'infrastructures actuelles en concertation avec les autorités compétentes.
- Rechercher les solutions optimales, en termes d'accessibilité et de mobilité, en partenariat avec les acteurs responsables de l'accueil des enfants, les établissements et le conseil d'établissements.

5. Maintenir la proximité des bâtiments scolaires

Considérer les effets de l'école dans un quartier et/ou une commune et son impact social dans les décisions prises.

II. Infrastructures et durabilité

6. Constructions et rénovations des bâtiments scolaires

- Construire un nouveau collège pour les 7-8P à Romanel-sur-Lausanne.
- Agrandir le collège de l'Union.
- Démarrer les études et la construction d'une école 1-6P à Corminjoz.
- Démarrer les études et agrandir le collège à Jouxens-Mézery.
- Rénover le collège de Mont-Goulin.
- Rénover le collège du Grand Pré.

7. Développement des constructions écologiquement responsables

- Définir les normes qui seront retenues dans les futurs cahiers des charges des constructions scolaires (p. ex : Minergie).
- Rédiger un cahier des charges sur les normes (standards) à retenir avec un BAMO quelle que soit la procédure de construction.
- Supprimer les chauffages à mazout et à gaz.

III. Administration et ressources humaines

8. Analyser les politiques RH pour le personnel travaillant pour l'ASIGOS

- Analyser les conditions RH du personnel concerné.
- Planifier les ressources humaines nécessaires en y intégrant des synergies opportunes.

IV. Relations extérieures et communication

9. Renforcer les liens avec les partenaires élargis

Partager les bonnes pratiques avec d'autres organisations pour améliorer et/ou optimiser les prestations scolaires.

10. Visibilité de l'ASIGOS

- Travailler sur une identité visuelle.
- Centraliser les informations et faciliter leur accès et leur transmission.
- Mettre en ligne un site internet avec Intranet, l'alimenter et le mettre à jour.
- Publier régulièrement des articles dans les journaux communaux.

V. Mobilité

11. Développer et sécuriser le chemin de l'école

- Valoriser la mobilité douce.
- Développer des axes sécurisés et de proximité.
- Développer des concepts de mobilité douce (par ex. carte des chemins recensés (piéton, vélo, écoles, parascolaire) et sa communication aux parties prenantes.
- Rédiger un règlement sur les transports scolaires.